

Préfecture de l'Aube

NOTICE D'INFORMATION

Si vous désirez le renouvellement de votre permis de conduire,

- limité pour raisons médicales,
- après une suspension ou une annulation de votre titre de circulation,
- pour une dispense du port de la ceinture de sécurité,
- pour une suppression des verres correcteurs,
- pour la visite spécifique des handicapés de l'appareil locomoteur,

vous devez passer votre examen médical devant la commission médicale primaire de l'Aube.

Vous devez adresser à la Préfecture de l'Aube – Service des Visites Médicales des Permis de Conduire – Place de la Libération – 10025 – TROYES – Cedex

- l'imprimé de demande de visite médicale (cerfa n° 11245*03) à retirer en Préfecture, Sous-Préfecture ou en Mairie dûment complété
- la photocopie recto-verso de votre permis de conduire ou de la décision de suspension ou d'annulation
- 3 photographies d'identité (*récentes, identiques, tête nue, de face, contrastées, aux normes ISO/IEC 19794-s:2005 ; la photo doit mesurer 35 mm de large et 45 mm de haut, la taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure))*)
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse

Mise à jour 12 octobre 2011